



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 11 décembre 2025	Délibération n° 2025-12-11/03 Direction des Finances
---	---

Le 11 décembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHALIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 05/12/2025

ETAIENT PRESENTS (24) :

M. Strehalano, M. Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mmes Mary, Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brasset, MM. Poisson, Malnati, Francine, Naudet, Delaroche, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (08) :

Mme Fayol da Cunha à Mme Umnus, M. Zontone à M. About, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Studzinska à M. le Maire, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Heubert à M. Duranteau, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (01) : Mme Oziel

SECRETAIRE : M. MARCUZZO

OBJET : Autorisation de crédits 2026 – Budget Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 1612-1 du CGCT par lequel l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que le budget primitif 2026 sera voté au mois d'avril 2026,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 afin d'assurer les investissements nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2026,

VU l'avis de la commission des finances locales, budget de la Ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 décembre,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251219-DEL2025121103-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

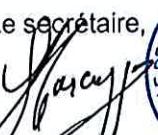
APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR vingt-neuf voix POUR
ET trois abstentions,

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

PRECISE les autorisations budgétaires comme suit :

Chapitres budgétaire	Crédits ouverts en 2025	Autorisations 2026
Chapitre 20	606 900.00 €	151 725.00 €
Chapitre 21	11 117 991.33 €	2 779 497.98 €
Chapitre 23	4 000 000.00 €	1 000 000.00 €

Le secrétaire,

Sylvain MARCUZZO

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,
Stéphane STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **19 DEC. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **22 DEC. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **22 DEC. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20251219-DEL2025121103-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025